

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
474^{ème} REUNION
5 DECEMBRE 2014
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CDLXXIV)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 474^{ème} réunion tenue le 5 décembre 2014, a examiné la situation au Soudan du Sud, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la déclaration faite par le Représentant permanent du Soudan du Sud, ainsi que de la communication du Commissaire à la paix et à la sécurité sur la situation au Soudan du Sud;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, dans lesquels le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la crise humanitaire persistante et aiguë, exacerbée par la poursuite des combats, causant ainsi des déplacements massifs de populations civiles dans le pays et des milliers de réfugiés dans les pays voisins;
3. **Rappelle en outre** le communiqué du Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenu à Addis Abéba, le 7 novembre 2014, en particulier les paragraphes 1, 2 et 3 dans lesquels le Sommet a demandé aux Parties de s'engager à mettre fin, sans condition et de manière globale et immédiate, à toutes les hostilités et à la guerre, et a également souligné que toute violation, par l'une des parties, de l'Accord sur la cessation des hostilités du 23 janvier 2014 donnera lieu à une action collective de la région de l'IGAD contre les auteurs de ces violations, y compris- mais pas seulement- l'activation du gel des avoirs, des restrictions de voyage dans la région et du refus de fournir des armes et des munitions, ainsi que tout autre matériel qui pourrait être utilisé dans la guerre;
4. **Rend hommage** à l'IGAD et à son Président, le Premier Ministre Hailemariam Desalegn, ainsi qu'aux autres dirigeants de la région, pour leur engagement et leadership dans la recherche d'une solution durable à la crise au Soudan du Sud. Le Conseil **félicite en outre** l'Equipe de médiation de l'IGAD et son Président, l'Ambassadeur Seyoum Mesfin, et les autres parties prenantes pour leurs efforts soutenus et inlassables en vue du rétablissement de la paix au Soudan du Sud;
5. **Exprime sa gratitude** aux pays voisins du Soudan du Sud pour l'hospitalité et le soutien apporté aux réfugiés sud-soudanais, et les **exhorte** à poursuivre cette démonstration exemplaire de solidarité africaine;
6. **Appelle** les organisations humanitaires internationales à continuer d'apporter une assistance et un soutien aux populations touchées et en **appelle, encore une fois**, aux parties sud-soudanaises pour qu'elles facilitent la protection des travailleurs humanitaires et assurent le libre acheminement de l'aide humanitaire aux populations affectées;

7. **Exprime sa profonde préoccupation** face au non-respect, une fois de plus, par les parties sud-soudanaises du délai du 22 novembre 2014, tel que décidé par le 28^{ème} Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD, pour conclure les consultations sur les questions pendantes, parvenir à un règlement politique et éviter de revenir sur les questions déjà convenues;
8. **Décide** de renforcer son soutien à l'IGAD et à ses efforts de médiation au Soudan du Sud, y compris les consultations avec les dirigeants de la région pour la mise en place urgente d'un Comité *ad hoc* de haut niveau de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, comprenant un représentant pour chacune des cinq régions du continent, afin de conforter davantage le soutien de l'Afrique à l'IGAD et d'aider les parties et les acteurs sud soudanais à parvenir à une paix durable dans leur pays;
9. **Met en garde** toutes les parties sud-soudanaises qui continuent de compromettre l'Accord sur la cessation des hostilités et d'entraver l'achèvement réussi des négociations politiques, que des mesures appropriées seront prises, y compris le recours au Conseil de sécurité des Nations unies pour d'autres actions;
10. **Exhorte** tous les États membres de l'UA à mobiliser le soutien politique, diplomatique et financier nécessaire aux efforts de l'IGAD, afin de parvenir à une paix durable au Soudan du Sud. Le Conseil **exhorte en outre** les États membres et la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien humanitaire nécessaire aux personnes déplacées au Soudan du Sud et aux réfugiés dans les pays voisins;
11. **Décide** de rester activement saisi de la question.